



Location logement. Pas de contrat a cause du chien

Par Amber09

Bonjour, je trouve une annonce sur le bon coin annonçant un 3 pièces. Je le visite, je paie loyer et caution et intègre les lieux. La propriétaire me dit qu'elle fera le contrat un peu plus tard. C'est pour une location d'un an. J'ai 3 enfants que je dois re scolariser car ce déménagement me demande de changer de ville. Ma propriétaire se rend compte que j'ai un chien. Sachant qu'il est interdit d'interdire la possession d'un animal de compagnie, je pensais que tout allait bien se passer. Ma propriétaire ne souhaite plus me faire le contrat car elle ne veut pas de chien. Elle me demande de partir le mois prochain, un mois de décembre, alors qu'il y a les fêtes. Que puis je faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Changez vos serrures.
Puis adressez un courrier RAR au bailleur pour demander un contrat de bail conformément à l'article 3 de la loi 89-462. Le bailleur a conclu un bail oral. On espère que vous avez un reçu des sommes versées.
Il ne peut pas exiger votre départ... et certainement pas à cause du chien.

Ceci sauf si le chien est catégorie 1.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

J'ajoute que cela signifie que vous pouvez continuer à occuper le logement aux mêmes conditions tant que le bailleur n'a pas donné de congé suivant le délai fixé par la loi.

Vous devriez contacter de suite l'ADIL,
[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[/url]
mais vous pouvez aussi consulter un avocat spécialisé en droit immobilier pour explorer vos options légales.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706#:~:text=Consultation%20gratuite%20aupr%C3%A8s%20d'un,qui%20ont%20de%20faibles%20revenus.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706.[/url]

Par Amber09

Maintenant elle me demande mon avis d'imposition. Je n'en ai pas. Et ceci c'était pas demandé dans les PJ. Peut elle m'empêcher de faire mon contrat a cause d'un avis d'imposition ?

Par yapasdequoi

Non. Elle ne peut plus rien demander.

Par Amber09

Vraiment merci beaucoup pour votre aide précieuse

Par Amber09

Bon ! J'ai un autre problème. J'ai fourni de fausses pièces pour pouvoir entrer dans les lieux. La propriétaire s'en est aperçue... Je risque quoi même si j'honore tous mes loyers ?

Par yapasdequoi

Grave erreur.

Le bailleur va pouvoir faire résilier le bail par le tribunal et vous expulser.